



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE KIMBERLY-
LAMARRE DU CHALET DES LOISIRS DESJARDINS LE 14 JUILLET 2016 À
18 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
Marc Bertrand, conseiller, siège no1
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6
Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Adoption - Règlement général 652-01 - Règlement amendant le Règlement 652 concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2016

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Mont St-Castin
- 6.2 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Domaine du Moulin
- 6.3 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Des Parulines
- 6.4 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Quartier Exalt
- 6.5 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Mont Écho
- 6.6 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Boisé de la Seigneurie

9. Varia

- 9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée



1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 18 h 05.

228-2016

1.3 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

229-2016

5.1 Adoption - Règlement général 652-01 - Règlement amendant le Règlement 652 concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2016

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 652-01 Règlement amendant le Règlement 652 concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2016.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

230-2016

6.1 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Mont St-Castin

ATTENDU QUE le développement domiciliaire Mont St-Castin est exemplaire au niveau environnemental;

ATTENDU QUE ce développement domiciliaire est débuté depuis plusieurs années et qu'il est souhaitable que les promoteurs puissent terminer le projet dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh



ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Québec de soustraire le projet de développement domiciliaire Mont St-Castin de l'application du RCI 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

231-2016

6.2 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Domaine du Moulin

ATTENDU QUE le développement domiciliaire Domaine du Moulin est exemplaire au niveau environnemental;

ATTENDU QUE ce développement domiciliaire est débuté depuis plusieurs années et qu'il est souhaitable que les promoteurs puissent terminer le projet dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Québec de soustraire le projet de développement domiciliaire Domaine du Moulin de l'application du RCI 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

232-2016

6.3 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Des Parulines

ATTENDU QUE le développement domiciliaire Des Parulines est exemplaire au niveau environnemental;

ATTENDU QUE ce développement domiciliaire est débuté depuis plusieurs années et qu'il est souhaitable que les promoteurs puissent terminer le projet dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Bertrand
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Québec de soustraire le projet de développement domiciliaire Des Parulines de l'application du RCI 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

233-2016

6.4 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Quartier Exalt

ATTENDU QUE le développement domiciliaire Quartier Exalt est exemplaire au niveau environnemental;

ATTENDU QUE ce développement domiciliaire est débuté depuis plusieurs années et qu'il est souhaitable que les promoteurs puissent terminer le projet dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :



Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Québec de soustraire le projet de développement domiciliaire Quartier Exalt de l'application du RCI 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

234-2016

6.5 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Mont Écho

ATTENDU QUE le développement domiciliaire Mont Écho est exemplaire au niveau environnemental;

ATTENDU QUE ce développement domiciliaire est débuté depuis plusieurs années et qu'il est souhaitable que les promoteurs puissent terminer le projet dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Québec de soustraire le projet de développement domiciliaire Mont Écho de l'application du RCI 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

235-2016

6.6 Adoption - Retrait du RCI du projet de développement domiciliaire Boisé de la Seigneurie

ATTENDU QUE le développement domiciliaire Boisé de la Seigneurie est exemplaire au niveau environnemental;

ATTENDU QUE ce développement domiciliaire est débuté depuis plusieurs années et qu'il est souhaitable que les promoteurs puissent terminer le projet dans son ensemble;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Marc Bertrand
ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la Communauté métropolitaine de Québec de soustraire le projet de développement domiciliaire Boisé de la Seigneurie de l'application du RCI 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

À 18 h 25, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 25.



11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 18 h 25.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier